

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LBO France, société de gestion de fonds d'investissement, répond à la demande d'investisseurs en quête de rendements financiers attractifs au travers de prises de participations dans des entreprises françaises et européennes, dans des actifs immobiliers et dans des instruments de dette.

Ses interventions s'inscrivent dans le respect de certaines valeurs : l'alignement des intérêts des parties prenantes, l'accompagnement dans leur développement des entreprises détenues par les fonds qu'elle gère, l'ancrage territorial fort en France et en Italie, une culture d'indépendance et d'entrepreneuriat.

LBO France veille à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de son activité. La société est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2011, de la Charte France Invest en 2015, de la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés initiée par le Plan Bâtiment Durable en 2016, de la Charte de France Invest pour la parité femmes-hommes publiée début 2020, et a adhéré aux Principes de l'Equateur en 2020.

LBO France a produit cette charte d'engagement dès octobre 2011. Ce document est aujourd'hui actualisé et complété par la description de notre politique ESG jointe en annexe.

Engagements envers nos investisseurs

Satisfaire les attentes de nos investisseurs est la priorité de LBO France. Nous souscrivons pleinement à l'idée que la création de valeur doit être financière mais aussi extra financière. Pour cela nous nous engageons à :

- nous assurer qu'il y ait toujours un alignement d'intérêts entre nos investisseurs et nos équipes, ces dernières investissant notamment leurs propres ressources dans les fonds qu'elles gèrent ;
- communiquer selon les meilleures pratiques d'un point de vue financier et extra financier. Nous aborderons systématiquement l'avancement des démarches ESG dans nos reportings ainsi qu'au cours des réunions rassemblant investisseurs et représentants des participations. L'équipe dédiée aux relations avec les investisseurs a vocation à répondre à leurs questions sur tous les sujets, aussi bien financiers qu'extra financiers ;
- respecter les critères d'investissement définis par nos investisseurs relatifs aux dimensions ESG. En accord avec l'approche éthique de nos fonds, nous n'investirons pas dans les sociétés dont l'activité principale se situe dans l'un des secteurs suivants : production ou distribution d'armes ou d'armements, production et distribution de tabac, production et commercialisation de produits pornographiques, clonage humain, exploitation directe d'infrastructures de jeu d'argent, réalisation d'essais sur des animaux, activité directement liée au charbon. Nous n'investirons pas dans des sociétés ne respectant pas les Conventions Fondamentales de l'OIT régissant les droits humains au travail et notamment le travail des enfants.

Engagements envers nos participations et leurs managers

Investir dans des entreprises à fort potentiel est notre raison d'être. Notre volonté est d'évaluer et d'accompagner nos participations dans la réalisation de leur plan de développement, tant financier qu'extra financier. Pour cela nous nous engageons à :

- analyser en amont les dimensions ESG de chaque opportunité d'investissement ;
- définir un plan d'action et accompagner nos participations dans l'amélioration continue de leurs performances extra financières ;
- veiller à la stricte application par nos participations des normes environnementales et sociales ;
- bâtir une relation de confiance et de long terme avec les managers de nos participations qui sont la pierre angulaire de la création de valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous sommes à cet égard particulièrement fiers de pouvoir les intéresser à investir dans nos fonds.

Engagements envers nos collaborateurs

Développer une équipe de talents est à la source de notre succès. Forts de nos valeurs, nous nous engageons à :

- favoriser la diversité des parcours professionnels de nos collaborateurs lors de leur recrutement et développer leurs compétences tout le long de leur vie au sein de notre société;
- donner la possibilité à l'ensemble de nos collaborateurs d'investir aux côtés de nos investisseurs dans les fonds que nous gérons;
- sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux ESG et les inciter à s'approprier ce sujet, à la fois dans leur métier d'investisseur et au sein de notre société de gestion, en particulier pour la réalisation des écogestes.

Mise en œuvre de la Charte

LBO France s'engage à appliquer cette Charte à tous les niveaux de l'entreprise :

- la démarche extra financière est portée par le conseil d'administration de LBO France, en lien avec la personne responsable de la politique ESG de la société qui lui est rattachée ;
- la Charte est signée par l'ensemble de nos collaborateurs, qui ont pour mission de l'appliquer et la faire vivre ;
- La personne en charge de la politique ESG de la société est responsable de la diffusion des bonnes pratiques ESG au sein de nos participations, afin d'inscrire notre société de gestion et nos participations dans une démarche d'amélioration permanente. Ces éléments sont partagés avec l'ensemble des équipes.